

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Les grandes œuvres du pape — IV La doctrine de l'Assomption (à suivre). — V Le rapport du congrès national des prêtres-adorateurs de juillet 1915. — VI Le Père Fortier des Rédemptoristes. — VII Droit paroissial. — VIII Société d'une messe. — IX Union Saint-Jean.

AU PRONE

Le dimanche, 26 décembre

On annonce :

Les fêtes de saint Jean, des saints Innocents, de la Circoncision (d'obligation), et du S. Nom de Jésus (le 2 janvier).

En certains diocèses, le *Veni Creator*, avant la messe du 1er janvier.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 26 décembre

Messe de saint Etienne, double de 2e cl.; mém. de l'Oct. de Noël; préf. de Noël. — II vêpres de Noël, double; depuis le capitule de saint Etienne, mém. de saint Jean et de Noël.

Le samedi, 1 janvier

Fête de la CIRCONCISION, double de 2e cl.; aucune mém.; préf. de Noël. — Aux II vêpres, aucune mém.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 2 janvier

Diocèse de Montréal. — De ce dimanche, Saint Nom-de-Jésus (Maisonneuve).

Le jeudi, 6 janvier

Diocèse de Joliette. — Du 6 janvier, l'Epiphanie.

J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	28 décembre.	— Juvénat de Terrebonne.
Jeudi,	30	— Noviciat des Pères Jésuites.
Samedi,	1 janvier.	— Chapelle de Miséricorde.

LES GRANDES ŒUVRES DU PAPE



La mission du pontife suprême de l'Eglise est une mission de paix, de réconciliation et de charité. Benoît XV n'a pas manqué à ce ministère divin. Dès le début de son pontificat, il se proposa la restauration de la paix du monde. Pour le jour de Noël 1914, il demanda aux peuples une suspension d'armes. Sa voix paternelle ne put être écoutée. Mais, d'autre part, que de belles œuvres sortirent de son cœur, animé de la charité du Christ !

1. *L'échange des grands blessés* fut accordé à ses pressantes instances, par tous les chefs des Etats belligérants, qui, en cette circonstance, lui firent une splendide manifestation de déférence et de respect.

2. *L'échange des internés civils* ne fut obtenu, après de longues et pénibles négociations, que grâce aux bons offices de Benoît XV. On sait les scènes touchantes et les actes de charité auxquels a donné lieu, à travers les Etats neutres, en Suisse surtout, cet échange de tant de malheureuses et nobles victimes de la guerre. Pendant le seul mois de mai, 30,000 internés français traversèrent la Suisse. Pendant quinze jours, deux trains de 250 invalides chacun circulèrent entre la France et l'Allemagne. Cet échange reprend à partir du 20 septembre. A qui le devons-nous ? Au pape.

3. *L'assistance morale des prisonniers*. — Un décret pontifical prescrivit aux évêques de désigner des prêtres pour assister matériellement et spirituellement les prisonniers et pour faciliter leurs correspondances avec leurs familles.

4. Pour *la recherche des disparus*, sous l'initiative du Saint-Siège, quatre grands bureaux furent créés : à Rome, à Fribourg, à Vienne et à Paderbon.

5. sonni
ficale
6. de sa
partic
franc
vastés
10,000
encore
7. L
d'être
belligé
8. F
de Fra
être m
prisonn
fut inf
autres
conJam
de pris
de la p
tentées
auprès
soient g
re d'Et
que de
gramme
lieu bie
arrivée a
et demar

5. *L'hospitalisation en Suisse* d'un certain nombre de prisonniers convalescents, nouvelle intention de la charité pontificale, va recevoir son exécution.

6. *Secours aux pays envahis.* — Le pape a ouvert les trésors de sa pauvreté en faveur d'incomparables ruines. La Belgique, particulièrement chère à son cœur pour sa foi, a reçu 25,000 francs. La France, 40,000 francs, pour les départements dévastés. La Galicie a reçu 25,000 francs. Le Luxembourg a reçu 10,000 francs, etc. Un grand nombre d'œuvres de guerre ont encore éprouvé la générosité du pape.


7. *Le repos dominical*, à la demande du Saint-Père, vient d'être promis à tous les prisonniers par tous les gouvernements belligérants.

8. *Plusieurs interventions efficaces* en faveur de Belges et de Français condamnés, selon les lois martiales allemandes, à être mis à mort, sous l'inculpation d'avoir favorisé l'évasion de prisonniers de leur nationalité. Récemment encore, le pape fut informé que la comtesse de Belleville, Mlle Thulier et sept autres Belges et Français avaient été, selon les lois martiales, condamnés à mort sous l'inculpation d'avoir favorisé l'évasion de prisonniers français et belges. De vives instances, notamment de la part des légations d'Angleterre et de Belgique, ont été tentées auprès du Souverain-Pontife pour le prier d'intervenir auprès de l'empereur d'Allemagne, afin que les coupables soient graciés ou leurs peines commuées. Le cardinal-secrétaire d'Etat a télégraphié alors au cardinal Hartmann, archevêque de Cologne, en le priant de transmettre aussitôt un télégramme à l'empereur, afin que l'exécution, qui devait avoir lieu bientôt, soit renvoyée. La réponse télégraphique est arrivée au Vatican : l'empereur ordonne de différer l'exécution et demande un rapport plus approfondi sur l'affaire.

9. *En faveur des Arméniens*, si horriblement persécutés et assassinés en masse par les Turcs, le pape aussi est intervenu. Son journal officieux *l'Osservatore* rapporte que les démarches de Mgr Dolci, délégué apostolique à Constantinople, n'ont pas laissé que d'obtenir quelques résultats favorables, comme elles avaient aussi auparavant assuré, avec un tact et un courage efficace, la protection aux religieuses et religieux français. *L'Osservatore* ajoute que le Souverain-Pontife a suivi personnellement cette tragique affaire. Ses instances ont certainement eu un résultat, puisque l'archevêque arménien schismatique lui-même l'a reconnu et a fait remercier le pape. Mais Benoît XV a fait autre chose et la nouvelle en est donnée officiellement par le gouvernement anglais. En effet, à la Chambre des Communes, répondant à une question posée au sujet des massacres d'Arménie, le sous-secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères a dit qu'il ignorait qu'elle avait pu être l'action des neutres, mais que le Vatican avait fait "des appels urgents et nombreux" et que, non content d'agir directement à Constantinople, il avait encore fait appel à l'Allemagne et à l'Autriche pour faire pression sur leur allié turc. Evidemment, il reste à savoir si Berlin et Vienne ont compris leur devoir ou se sont bornés à une action platonique. La responsabilité leur en restera devant l'histoire, avec la honte d'avoir pour allié le peuple des massacreurs !

Pour répondre à tant d'outrages et de calomnies répandues contre le pape, il n'y a qu'à dire ce qu'il a fait et ce qu'il continue à faire tous les jours. Mais il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

(Reproduit d'une *Semaine de France*.)


 naudi
 le gra
 l'Assoc
 dogme
 Que
 quelle
 acte se
 ce du
 essenti
 suscep
 dogma
 occasio
 pousse
 motif s
 qu'alor
 lui seul
 Seule
 de la fo
 comme
 compose
 visibles,
 vin s'ils
 cause de
 traditior
 l'auteur,

(1) Cf.
 bre 1915.

LA DOCTRINE DE L'ASSOMPTION

L'OUVRAGE sur l'Assomption, qui a été présenté au Saint-Père le 8 septembre 1915 (1), a pour auteur un bénédictin français, le révérendissime Dom Renaudin, actuellement Abbé de Saint-Maurice de Clervaux dans le grand-duché de Luxembourg. Le titre est *La doctrine de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, sa définibilité comme dogme de foi*.

Quelle est l'importance des définitions dogmatiques et dans quelles conditions l'Eglise a-t-elle coutume de procéder à cet acte souverain de son pouvoir d'enseigner, telle est la substance du premier chapitre. Nous y trouvons rappelées les vérités essentielles sur la nature du dogme et du progrès dont il est susceptible. Notons en passant cette assertion empruntée à la dogmatique de Scheeben: " Le progrès n'a pas besoin d'une occasion ou d'une cause extérieure; le mouvement intime qui pousse l'Eglise vers de nouveaux développements lui est un motif suffisant d'approfondir et d'élucider les questions jusqu'alors obscures; l'intérêt que présente une doctrine suffit à lui seul pour amener une solution dogmatique. "

Seules les vérités d'origine apostolique font partie du dépôt de la foi, et encore faut-il que les apôtres les aient enseignées comme promulgateurs de la révélation. Mais ces vérités ne se composent pas uniquement d'éléments surnaturels. Des faits visibles, accessibles à la raison, sont contenus dans le dépôt divin s'ils ont été proposés par les envoyés de Dieu et acceptés à cause de son autorité. Ce sont des faits dogmatiques. Toutes les traditions doctrinales apostoliques sont divines. " Il faut, dit l'auteur, leur appliquer rigoureusement ces paroles de Mazzel-

(1) Cf.: *La Semaine religieuse de Montréal*, livraison du 6 décembre 1915.

la : les traditions du Seigneur et les traditions divines apostoliques ont une égale autorité, car elles sont également divines et ne se distinguent qu'en raison du premier promulgateur visible. ”

Quant aux raisons qui, à certaines époques, sollicitent le Saint-Siège à déclarer de foi divine un point de doctrine, la principale n'est pas, comme quelques-uns pourraient la croire, la nécessité de refouler une erreur. L'Eglise a la mission de prêcher la doctrine surnaturelle tout entière et jusqu'à son complet épanouissement. Nous dirons avec Dom Renaudin : “ L'Eglise enseigne, en premier lieu, elle ne condamne que *per accidens* ; elle est d'abord une chaire, puis un tribunal ; elle vit d'abord, elle se défend ensuite. ” Elle-même est juge des fins plus spéciales qu'elle peut poursuivre dans un cas donné conjointement avec cette fin générale d'enseigner.

En abordant la thèse de la définibilité de l'Assomption, l'auteur déclare dégager le fait de toutes les circonstances dont on le trouve ordinairement enveloppé. Comme il ne s'agit point ici d'érudition historique, mais de doctrine, ces circonstances importent peu. C'est le fait que l'Eglise enseigne. Elle pourrait supprimer la partie de l'homélie de saint Jean Damascène qui est au second nocturne du quatrième jour dans l'octave de l'Assomption, comme elle a corrigé d'autres passages du bréviaire ; elle ne supprimera pas l'affirmation solennelle de ce mystère qui revient chaque année sur le cycle de la liturgie.

La question ainsi précisée, il faut se demander si le privilège de l'Assomption peut se déduire d'un des autres privilèges de Marie, tel que sa Maternité Divine ou son Immaculée Conception. Tel est, à propos de ce dernier privilège, le sentiment de pieux auteurs et même d'écrivains théologiques. Dom Renaudin ne croit pas devoir accepter cette opinion. Si Dieu fait toujours pour sa Mère ce qui est le plus convenable, il nous est impossible de déterminer en tout ordre de choses quel est ce

plus
rable
cipée
vélat
moins
teur
serrée
Il f
cette
deux
ouvra
théolo
leurs
l'Egli
Marie
penser
origine
la révé
re autl
et se p
pasteur
des thé
engage
Jésus-C
raient t
leur ass
époque
admise
est infai
toire. I
les preu
qu'elle e
tion des

plus convenable. L'exemption du péché originel et l'incomparable sainteté de Marie ne nécessitent pas sa résurrection anticipée. On ne peut pas dire que l'Assomption est révélée de révélation implicite formelle. Cette stricte conclusion, si elle est moins agréable à entendre, prouve d'autre part quel soin l'auteur a eu de conduire son raisonnement dans la forme la plus serrée et la plus sûre.

Il faut donc chercher ailleurs les causes qui rendent possible cette définition dogmatique, regardée comme telle par près de deux cents Pères du concile du Vatican. Au chapitre IV de son ouvrage, Dom Renaudin a développé le principal des concepts théologiques qu'ils ont énoncés dans le plus considérable de leurs *postulata*. " Si l'on ne veut pas que la foi très ferme de l'Eglise à l'Assomption corporelle de la Bienheureuse Vierge Marie ne soit taxée de crédulité légère, ce qu'il serait impie de penser, il faut tenir pour très assuré que cette croyance a son origine dans la tradition divine-apostolique, c'est-à-dire dans la révélation. " L'Eglise enseigne l'Assomption d'une manière authentique. Son enseignement est connu de tous les fidèles et se présente sous trois formes : la prédication ordinaire des pasteurs, la liturgie, la tradition écrite des Pères et les oeuvres des théologiens. Dans de telles conditions cet enseignement engage le privilège de l'infaillibilité promise à l'Eglise par Jésus-Christ. Ni les pasteurs, dans leur ensemble, ne pourraient tolérer cette doctrine, ni les fidèles l'écouter et y donner leur assentiment, si elle était fausse. Il suffit même qu'à une époque donnée une doctrine soit enseignée avec certitude et admise par toute l'Eglise pour qu'elle soit vraie. Car l'Eglise est infaillible en matière de doctrine à tout moment de son histoire. Envisagée sous cet aspect, l'Assomption est appuyée sur les preuves les plus solides. Elle est un fait doctrinal, puisqu'elle est une exception à une loi révélée, celle de la résurrection des corps à la fin des temps, et qu'elle a une place notable

dans la théologie mariale. D'autre part, non pas à une seule époque, mais depuis de longs siècles, ce mystère est proposé à l'Eglise universelle et cru par elle.

Nous ne suivrons pas le savant bénédictin dans l'exposé de la tradition des Pères de l'orient et de l'occident, des théologiens et des auteurs les plus récents. Le soin qu'il a pris de noter et d'enchaîner les textes fait de ces pages un chef-d'oeuvre d'érudition aussi bien que le plus admirable concert de louanges à l'auguste Mère de Dieu dans son Assomption. Il a signalé à leurs places respectives les rares opinions contraires qui se firent jour à Paris en 1497 et en 1727, et à la fin du XVIIIe siècle à Louvain. Cette exactitude historique ne donne que plus de relief au sentiment commun.

L'Eglise infallible croit à l'Assomption. " Or, dit Dom Renaudin, il ne nous reste pas de document authentique et orthodoxe, antérieur au VIe siècle, qui affirme d'une manière explicite la résurrection et la vie glorieuse du corps de la Très Sainte Vierge. " Il faut donc que cette croyance ait son origine dans une tradition divine-apostolique. Les conciles de Trente et du Vatican sont formels sur l'existence de ces traditions, et, par exemple, la doctrine de la matière de plusieurs sacrements n'a pas d'autre source. L'Assomption est du nombre de ces faits doctrinaux que la tradition orale a perpétués jusqu'au jour où ils ont pris place dans les écrits des Pères. D'ailleurs il n'est pas nécessaire d'admettre que, pour l'Assomption, cette tradition ait été d'abord universelle. Elle a pu, à l'origine, exister en quelques lieux seulement, et, lorsque par des occasions comme le concile d'Ephèse, l'attention s'est portée sur les privilèges de la Vierge, le caractère apostolique de la tradition de l'Assomption a été reconnu. La fête instituée en l'honneur du mystère en a consacré la tradition et a servi de moyen pour la répandre là où elle était ignorée. L'Eglise, colonne de la vérité, ne propose jamais à ses enfants

qu'un
âges I
serait
vélé. I
l'impu
étant l
Si la
tion di
Dans e
écrits j
pas à e
que l'Ep
dont tou
premier

L



OU
dans notr
teurs. (1)
ciel. (2)

(1) Cf. :

(2) Cong
reaux des O
Royal-Est.

qu'un objet doctrinal antérieurement certain. Elle reçoit des âges précédents une croyance, elle ne la transforme pas; ce serait manquer à son office de fidèle gardienne du dépôt révélé. Mais elle peut proposer avec plus d'ampleur ce que, sous l'impulsion des circonstances, elle arrive à reconnaître comme étant la parole de Dieu.

Si la croyance à l'Assomption n'est pas fondée sur une tradition divine-apostolique, elle repose sur le témoignage humain. Dans ce cas, que penser de l'extrême rareté des témoignages écrits jusqu'au Ve siècle et qui dira leur valeur? Nous n'avons pas à examiner ici l'opinion impie de ceux qui supposeraient que l'Eglise a accepté et sanctionné par une fête une merveille dont toute l'origine serait dans l'imagination enthousiaste des premiers âges chrétiens.

(À SUIVRE)

J.-B. CHATAIN,
professeur de philosophie.

LE RAPPORT DU CONGRES NATIONAL DES PRETRES-ADORATEURS

De juillet 1915.

NOUS avons déjà, à plusieurs reprises, entretenu nos lecteurs des manifestations imposantes et si pieuses auxquelles a donné lieu, en juillet dernier, la tenue, dans notre ville, du congrès national des prêtres-adorateurs. (1) Voici que vient de paraître le compte rendu officiel. (2) C'est un magnifique volume, de près de cinq cents

(1) Cf.: *Semaine religieuse* de Montréal, 12 et 26 juillet 1915.

(2) *Congrès National des Prêtres-Adorateurs du Canada*. — Bureaux des Oeuvres Eucharistiques. — Montréal — 368, avenue Mont-Royal-Est.

pages, très bien imprimé, avec une vingtaine de gravures hors-texte de fort belle venue, qui raconte, dans tous leurs détails, non seulement les manifestations solennelles du congrès, mais surtout le précis des études qui y furent présentées et les discussions si intéressantes auxquelles elles ont donné lieu. Nous ne saurions trop recommander ce beau livre à l'attention de nos confrères et de tous ceux qui ont à coeur le culte de la Sainte Eucharistie.

Ce fut, sans doute, un réel avantage spirituel, aussi instructif qu'édifiant, que d'assister aux grandes réunions publiques et aux séances d'étude du congrès, soit à l'Université Laval, soit au *Congress Hall*, et tous les prêtres qui se sont accordé cette joie en ont gardé, nous en sommes certain, un souvenir durable qui porte et portera ses fruits. Mais outre que beaucoup de nos confrères n'ont pu être présents à toutes les séances, que plusieurs même ont eu le regret de ne pouvoir pas venir du tout, ceux-là qui ont tout vu et tout entendu seront heureux encore et trouveront profitable de revoir et de réentendre, dans un compte rendu si complet et si bien rédigé, tout ce qui s'est fait et tout ce qui s'est dit au congrès des prêtres-adorateurs canadiens, à Montréal, les 13, 14 et 15 juillet 1915.

Nous ne voulons pas ici revenir sur l'importance des divers travaux, présentés au congrès, qui ont traité tous de l'Eucharistie, de ses excellences et de ses droits; mais on nous permettra d'insister pour faire remarquer que le résumé des discussions, ou mieux des échanges de vues, qui avaient lieu à la fin de chaque séance d'étude, est particulièrement bien fait et mis au point. Le rapporteur, avec une aisance et une facilité vraiment remarquables, a tout noté et tout retenu. A le lire, on se retrouve présent aux débats, d'ailleurs toujours courtois et si pleins de renseignements utiles, des séances mêmes du congrès.

“ Notre congrès national des prêtres-adorateurs — écrivait Mgr l'archevêque au Saint-Père, dans la relation qu'il lui

adress
de succ
à son s
samme
espéran
l'accro
chez les
le 5 sep
seigneu
qui a ré
aussi de
votre vi
internat
Sauveur
et multi
faits qu
rant les

Or, il s
plient ”
que “ les
Monseign
longtemp
dans la m
tes et qui
congrès d
Sainte Eu
voir sous l
rendu du

Les Père
rité de noi
gloire de
qui fait ho

adressa à la suite du congrès — semble avoir réalisé les vœux de succès et de prospérité que Votre Sainteté daignait exprimer à son sujet dans son bref d'approbation. Il contribuera puissamment, j'en ai la ferme assurance, à réaliser les grandes espérances que Votre Sainteté a daigné fonder sur lui " pour l'accroissement du culte et de l'amour de la Sainte Eucharistie chez les prêtres et chez les fidèles " de notre pays. — Et dès le 5 septembre, Notre Saint-Père Benoît XV répondait à Monseigneur : " La solennité de vos fêtes, le succès de ce congrès, qui a réalisé et dépassé nos espérances et nos vœux, ont répété aussi dans notre âme l'écho des splendeurs incomparables dont votre ville épiscopale fut témoin lors du congrès eucharistique international en 1910. — Nous en rendons grâce à notre Divin Sauveur et nous le supplions de daigner conserver longtemps et multiplier dans le cœur de ses prêtres les fruits des bienfaits qu'il s'est plu à leur accorder avec tant de largesse durant les jours bénis de votre congrès. . . "

Or, il semble bien, pour que "les fruits du congrès se multiplient", ainsi que le souhaite le Souverain-Pontife, et pour que " les vœux du Saint-Père se réalisent ", comme le désire Monseigneur, qu'il importe que nous nous entretenions tous, longtemps encore et à loisir, dans la lecture, dans l'étude et dans la méditation des grandes et belles choses qui ont été faites et qui se sont dites, lors des inoubliables jours de notre congrès de juillet, sur " les droits et les excellences " de la Sainte Eucharistie. On ne saurait mieux faire alors que d'avoir sous la main, dans sa bibliothèque, tout auprès du compte rendu du congrès de 1910, celui du congrès de 1915.

Les Pères du Saint-Sacrement ont, une fois encore, bien mérité de nous tous, en nous donnant ce beau volume, tout à la gloire de Jésus-Hostie, et, ajouterons-nous respectueusement, qui fait honneur, croyons-nous, à la foi du clergé canadien.

E.-J. A.

LE PERE FORTIER
DES REDEMPTORISTES

FE bon Père Fortier, de la communauté des rédemptoristes, bien connu dans notre région, où il a si souvent, avec ses frères en religion, prêché des retraites, à la ville et à la campagne, vient de mourir, soudainement, à Saint-Paul-de-Chester (Arthabaska), où il était *en mission*, le samedi, 4 décembre 1915. Nous tenons à rendre ici notre hommage ému et sincère à la mémoire de cet excellent religieux, qui a fait parmi nous tant de bien aux âmes. Nous nous rendons compte parfaitement qu'il n'attendait rien de la louange des hommes. La récompense de ses travaux, de ses labeurs, de ses sacrifices, il l'espérait, certes, nous le savons; mais il l'attendait de la Sainte Vierge, à qui il avait voué le culte le plus filial et le plus confiant, et, par elle, de Notre-Seigneur, dont il s'était fait si complètement l'ouvrier et l'apôtre.

Louis-Olivier Fortier était né à Beauport, au comté de Québec, le 5 mars 1864. Il n'avait donc pas encore 52 ans. Après ses études au séminaire de Québec, il pensa à se faire religieux, et c'est vers les rédemptoristes, ces dévoués prêtres de mission dès lors si populaires au Canada, et qui ont aussi la garde de notre sanctuaire national de Sainte-Anne-de-Beaupré, qu'il tourna les yeux. A 21 ans, en 1885, il allait frapper à la porte du monastère de Saint-Trond, en Belgique. L'année suivante, en 1886, il y prononçait ses vœux. Le 4 octobre 1889, il était ordonné prêtre, à Beauplateau, en Belgique toujours, par Mgr Belin. D'abord missionnaire à Mons, de 1890 à 1892, il passait ensuite dans les Antilles danoises, au monastère de Sainte-Croix, de 1892 à 1898. En 1898, il nous revenait au Canada.

A Sa
Beaup
d'Hoch
dernièr
l'oeuvr
peu pa
Il est
— cette
finit tou
quelque
mission
municat
1915), e
bel éloge
que de r
si nature
Le Pèr
dans la s
tion du c
messes, le
viction qu
sionnaires
l'Est. Le
aux exerc
étaient ven
Le jeudi n
crise d'ang
se remit, et
écrit le Pèr
demain, pr
conférence
prêchait au.

A Sainte-Anne-de-Montréal, de 1898 à 1905, à Sainte-Anne-de-Beaupré, de 1905 à 1906, puis à Montréal encore, à la maison d'Hochelega, de 1906 à 1912, et enfin à Sherbrooke, ces deux dernières années, il se donna avec ardeur et générosité à l'oeuvre du saint ministère et à celle des missions prêchées un peu partout.

Il est mort, du reste, les armes à la main, malgré la maladie — cette terrible angine de poitrine, qui cause tant d'alertes et finit toujours par terrasser sa victime — qui le minait depuis quelques années. Le Père Géna, son confrère, qui prêchait la mission avec lui à Saint-Paul, a raconté sa fin, dans une communication à l'*Action catholique* de Québec (10 décembre 1915), en des termes qui constituent, nous semble-t-il, le plus bel éloge du bon Père Fortier. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire, au moins en partie, ces lignes où perce une si naturelle et si réelle émotion.

Le Père Fortier et le Père Géna descendaient à Victoriaville dans la soirée du samedi 27 novembre. Se rendant à l'invitation du curé, Mgr Milot, le lendemain, dimanche, aux deux messes, le Père Fortier prêchait " avec un entrain et une conviction qui ont remué tous les coeurs ". Le soir même, les missionnaires étaient à Saint-Paul, un joli village des Cantons de l'Est. Les trois jours suivants, les deux religieux vaquaient aux exercices toujours si absorbants de la mission qu'ils étaient venus prêcher chez M. le curé Bourassa de Saint-Paul. Le jeudi matin, à 4 heures, le Père Fortier eut une première crise d'angine qui fit craindre un dénouement rapide. Mais il se remit, et se contenta, ce jour-là, de ne pas prêcher. Comme écrit le Père Géna, il se dédommagea au confessionnal. Le lendemain, premier vendredi, il donna dans l'avant-midi une conférence aux dames et demoiselles, tandis que son confrère prêchait aux hommes le grand sermon de tempérance. L'après-

midi, à 4 heures, il voulut présider à l'exercice de l'amende honorable, qui dura tout près de deux heures. Il fit " un sermon superbe et touchant ". Hélas! c'était le dernier de sa longue et fructueuse carrière. Et, ici, nous passons la plume au sympathique Père Géna.

La soirée a été on ne peut plus joyeuse au presbytère. A 10.30 heures, je suis monté avec lui à sa chambre et nous avons parlé une demi-heure encore de sa pauvre santé, des Antilles où il pensait retourner plus tard, de son vieux père, de sa tendre mère, de son frère malade, de toute sa famille. A 11 heures, je l'ai quitté, en lui disant: "Mon cher Père, vous savez que ma chambre est vis-à-vis de la vôtre et que ma porte reste ouverte depuis trois jours. S'il vous arrive de tousser durant la nuit, je vous avertis d'avance que j'accourrai." Vers 1.15 heure du matin, j'ai distinctement entendu une voix claire mais inconnue qui disait: "Le Père Fortier vous appelle." Je m'éveille en sursaut et tout haletant de frayeur j'entends mon confrère qui tousse. Vite je cours à sa chambre. Il était assis sans lumière sur le bord de son lit, et il n'avait certainement appelé personne. Il redisait à voix basse: " Mon Dieu! mon Dieu! mon Dieu!" En attendant la visite du médecin, j'essuyais son front tout ruisselant de sueur, et je disais avec lui des *Ave Maria*. Tout-à-coup, il s'écrie: " Je vais perdre connaissance. " Je lui répons: " Demandez pardon de tous vos péchés passés et je vais vous en donner l'absolution. " Il fait signe que oui. Après l'absolution il s'évanouit. M. le vicaire lui administre de suite l'extrême-onction pendant qu'il vivait encore. Quand M. le curé et le docteur sont arrivés, il venait de rendre sa belle âme à son créateur sans la moindre agonie. Il était 2 heures moins dix minutes après minuit. Nous n'essayerons pas de décrire la stupéfaction que cet événement tragique a produit dans la paroisse. Durant toute la journée du samedi, la foule des pieux fidèles n'a cessé de prier devant ses restes mortels exposés au salon du presbytère. Il était frais et rose comme aux plus beaux jours de sa santé.

On
il pas
en pr
digne
émoti
d'esp
Pou
que n
saint

Son
un inté
cause d
était co
En 1
d'une n
se trouv
de cette
Deux mc
prix fixe
devait pa
prix de l
été établi
créait qu
part ou le
rente ann
tion pour
cienne égl
velle église
furent pas

On lui rendit à Saint-Paul d'abord, puis à Victoriaville où il passa, et enfin à Sherbrooke où eurent lieu les funérailles, en présence de Mgr LaRocque et de Mgr Chalifoux, de très dignes et superbes hommages. Le Père Géna les raconte avec émotion en y joignant une note touchante de gratitude, puis d'espérance et de foi en Dieu.

Pour nous, à Montréal, répétons-le, c'est d'un coeur sincère que nous saluons la dépouille et la tombe de ce digne fils de saint Alphonse.

E.-J. A.

DROIT PAROISSIAL

(De l'Action catholique, 4 décembre 1915)

Son Honneur le juge Letellier a rendu jugement, hier, sur un intéressant point de droit paroissial. Il s'agissait d'une cause dans laquelle la paroisse de Sainte-Croix-de-Lotbinière était concernée.

En 1910, fut décidé, dans cette paroisse, la construction d'une nouvelle église, terminée l'année dernière. La fabrique se trouvait donc obligée de faire la concession des bancs neufs de cette église, l'ancienne ayant été démolie avec ses bancs. Deux modes de concession existaient avant cette date : l'un, à prix fixe pour le fonds, avec une rente annuelle de \$1.00, que devait payer le concessionnaire ; l'autre, à rente annuelle, où le prix de l'adjudication faisait la rente. Ce dernier mode avait été établi par un règlement passé le 23 janvier 1910. On y déclarait que les bancs revenant à la fabrique, par la mort, le départ ou le manque de paiement à temps fixé, seraient vendus à rente annuelle. Le 7 février, la fabrique adopta une résolution pour attribuer aux concessionnaires de bancs dans l'ancienne église, à quelque titre que ce fût, des bancs dans la nouvelle église aux mêmes conditions et prix. Ces résolutions ne furent pas sanctionnées par l'autorité religieuse. Le 21 mars

1915, on essaya de faire adopter une nouvelle résolution par laquelle la fabrique accordait un banc aux anciens concessionnaires, mais en augmentant la rente annuelle de \$1.00 à \$6.00. L'autorité refusa de sanctionner cette résolution tant que tous les anciens concessionnaires n'auraient pas accepté. Il n'y eut pas d'entente, et le 2 mars 1915, on passa un nouveau règlement accordant aux concessionnaires dans l'ancienne église des bancs correspondants dans la nouvelle. Ces résolutions et ce règlement ont été attaqués, en cour supérieure, par M. J.-D. Houde et d'autres paroissiens, comme étant illégaux et nuls. Les demandeurs priaient aussi la cour d'ordonner à la fabrique de vendre tous les bancs sans réserve.

L'honorable juge Letellier a maintenu les prétentions des demandeurs.

SOCIETE D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 16 décembre 1915.

M. l'abbé Timothée Sauriol, du séminaire de Sainte-Thérèse, dé-
cédé le 13 de ce mois, était membre de la SOCIETE D'UNE MESSE.

ADÉLARD HARBOUR, prêtre, *chancelier*.

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, 16 décembre 1915.

M. l'abbé Timothée Sauriol, du séminaire de Sainte-Thérèse, dé-
cédé le 13 de ce mois, était membre de l'UNION SAINT-JEAN,
Section d'une messe.

G. DAUTH, p. d.,

Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

ORGANISTE ET DIRECTEUR DE CHANT DEMANDE

Mgr Scollard, évêque de Sault-Sainte-Marie, demande un orga-
niste et directeur de chant, parlant bien l'anglais, qui pourrait se
charger de la direction du choeur de chant dans une église irlan-
daise, à North Bay, Ontario. On est prié de s'adresser à Sa Gran-
deur, à North Bay.